



ETEX

Société anonyme

Avenue de Tervueren 361
1150 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0400.454.404

RPM Bruxelles – TVA: BE 0400.454.404

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, Avenue de Tervueren 361, à 1150 Bruxelles, le mercredi 27 mai 2015 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire

2. Approbation des comptes annuels non consolidés et consolidés au 31 décembre 2014

Proposition de décision

L'assemblée approuve les comptes non consolidés au 31 décembre 2014 présentés par le conseil d'administration.

Proposition de décision

L'assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 présentés par le conseil d'administration.

3. Affectation bénéficiaire

Proposition de décision

L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 0,40 EUR par action, soit un dividende net de 0,30 EUR par action, après retenue du précompte mobilier. Le dividende sera payable à partir du 1 juillet 2015.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Proposition de décision

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2014.

Proposition de décision

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice 2014.

5. Nominations statutaires

Explication

Les mandats d'administrateur de Messieurs J.-L. de Cartier de Marchienne, W. Emsens, R. Haegelsteen, T. Scalmani et Ch. Simonard viennent à expiration à l'issue de cette assemblée générale ordinaire. Messieurs J.-L. de Cartier de Marchienne, W. Emsens, R. Haegelsteen, T. Scalmani et Ch. Simonard se représentent aux suffrages de l'assemblée.

Proposition de décision

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs J.-L. de Cartier de Marchienne, W. Emsens, R. Haegelsteen, T. Scalmani et Ch. Simonard pour une durée de trois ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018. Le mandat d'administrateur est rémunéré.

Explication

Les mandats d'administrateur de Messieurs M. Nolet de Brauwere, A. Pelgrims de Bigard et de la société Philiium bvba, représentée par Monsieur Ph. Coens, viennent à expiration à l'issue de cette assemblée générale ordinaire. Ils ne se représentent pas aux suffrages. Le conseil d'administration propose de nommer Madame Caroline Thijssen, Monsieur Guillaume Voortman et Monsieur Paul Van Oyen comme nouveaux administrateurs de la société.

Proposition de décision

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, Madame Caroline Thijssen, domiciliée à 1040 Bruxelles, Rue Général Wangermée 34, Monsieur Guillaume Voortman, domicilié à 1030 Bruxelles, Place Dailly 5, et Monsieur Paul Van Oyen, domicilié à 1982 Elewijt, Claeseweg 2. Les mandats de Madame Caroline Thijssen, Monsieur Guillaume Voortman et Monsieur Paul Van Oyen, qui acceptent, viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018. Le mandat d'administrateur est rémunéré.

Commissaire aux comptes

Explication

Le mandat de commissaire de la société Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Eric Golenvaux, vient à expiration immédiatement après cette assemblée générale ordinaire.

Proposition de décision

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Eric Golenvaux, comme commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2018. Le mandat de commissaire est rémunéré.

6. Divers

Conditions d'admission aux assemblées générales et délai pour adresser des questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts,

- les propriétaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée, le 20 mai 2015 au plus tard, au siège de la société ou aux sièges ou agences des établissements suivants :
 - BNP Paribas Fortis
 - Belfius Banque
 - Banque Degroof
- les propriétaires d'actions nominatives doivent aviser la société le 20 mai 2015 au plus tard, de leur intention d'assister à celle-ci ou de s'y faire représenter.

Si les actionnaires veulent poser des questions écrites aux administrateurs ou au commissaire sur leurs rapports ou sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la société par voie postale (Etex SA, Secrétariat Général, Avenue de Tervueren 361, 1150 Bruxelles) ou par voie électronique (e-mail : shareholders@etexgroup.com) le 20 mai 2015 au plus tard.

Le conseil d'administration.